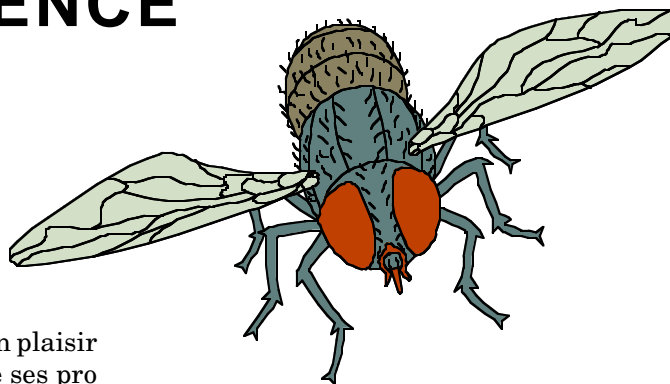


LES COLLECTIONS DE RÉFÉRENCE

Jean-Marie Ehret



Pour que la collection ne soit pas un plaisir personnel sans autre intérêt que ses propres souvenirs, elle doit être pérennisée et entretenue convenablement, les insectes qu'elle contient restant utilisables par tous à tout moment. Les quelques lignes qui suivent ont pour but d'aider les amateurs en proposant des techniques indispensables à la bonne tenue des collections.

L'aromatologie permet d'ouvrir aussi une nouvelle voie de recherches pour l'entretien des collections. Les premiers essais réalisés sont prometteurs.

Si le but de la collection est décoratif, il serait préférable de collectionner des produits manufacturés plutôt que de prélever des insectes dans la nature. Ce qui suit ne s'adresse pas aux personnes atteintes de « collectionnite », mais à celles pour qui l'accumulation est réalisée dans un but d'études, immédiates ou futures.

Il faut toujours avoir présent à l'esprit que la capture d'un insecte ou d'un autre animal, la cueillette d'une plante, n'a que peu de valeur scientifique si elle n'est pas accompagnée d'observations utilisables, même très longtemps après le prélèvement. C'est pourquoi l'échantillon doit toujours être accompagné d'étiquettes. Certains entomologistes préfèrent des numéros permettant de se reporter à un carnet de chasse; l'inconvénient en est la perte: surtout après le décès du récolteur, les notes ne suivent pas toujours les insectes. Si l'on confie des échantillons à un confrère entomologiste, il faut, tôt ou tard, étiqueter chaque insecte.

Observer les insectes, les photographier ou les élever exige d'en connaître précisément le nom, d'où l'importance des collections de référence.

Or, collectionner les insectes demande beaucoup de temps: il faut récolter, préparer, identifier, classer les animaux et parfois les confier à d'autres entomologistes pour étude.

L'étiquetage

Chaque insecte doit avoir son « pedigree ». Une ou plusieurs étiquettes doivent l'accompagner tout au long de sa présence dans la collection, et devraient même être conservées en cas de destruction de l'animal.

La première de ces étiquettes, absolument indispensable, doit mentionner les éléments suivants (si ces renseignements ne tiennent pas sur l'étiquette, en joindre une seconde).

- Le lieu de capture précis (dans le cas d'un lieu-dit ou d'un ruisseau, préciser le nom de la localité facile à repérer, figurant de préférence sur des listes administratives), avec indication nette du département et du pays. Quelques entomologistes indiquent aussi les références d'un quadrillage précisant les coordonnées géographiques (par exemple longitude-latitude, « Cartographie des invertébrés européens », etc.). Tant qu'il n'y a pas de règles internationales, ce système ne peut être que complémentaire.
- La date de capture (jour, mois, année) écrite de façon suffisamment claire pour être comprise par quiconque.
- L'altitude, si le prélèvement a eu lieu en montagne (avec la mention « alt. » pour éviter toute confusion),

- le nom de la plante-hôte pour les espèces phytophages, le biotope pour les autres,
- la méthode de capture pour les espèces piégées (UV, miellat, berlèse...),
- facultatif: l'association phytosociologique,
- et tout renseignement concernant la capture, par exemple l'heure pour les espèces crépusculaires ou nocturnes, les particularités climatiques (fortes pluies...),
- le nom du récolteur suivi de l'abréviation « rec. » (= récolteur) ou « leg. » pour « *legere* » (= cueillir, recueillir, ramasser), cette dernière précision ayant l'avantage (si vous donnez l'insecte) ou l'inconvénient (si on vous le vole) de signifier aussi *legatio*= testateur, légateur.

La seconde étiquette concerne l'identification:

- le nom de l'insecte,
- le nom du déterminateur et le millésime de détermination, suivi de l'abréviation « det. » (pour déterminateur),
- et, le cas échéant, la typologie (type, paratype...).

Chaque traitement de l'insecte doit être mentionné sur une étiquette, par exemple:

- « eulanisé, 1992-07-30 » signifie qu'il a été traité par de l'eulan le 30 juillet 1992, donc la structure moléculaire de ses protéines en a été modifiée,
- « vid. J. M. Ehret 1992 » précise que l'extraction des génitalia a été effectuée par J. M. Ehret en 1992.

Lorsque c'est la collection dans son ensemble qui est traitée, une note doit toujours accompagner celle-ci.

Aucune étiquette ne doit être détruite (même si le nom vous paraît erroné: le déterminateur précédent avait certainement ses raisons...).

« Dans une collection, tout insecte qui aura ses papiers en règle méritera d'être entouré des plus grands égards. Celui qui n'en aura pas, est un vagabond qu'on fera bien d'expulser » (Preud'homme de Borre, 1878). Ne tombons pas non plus dans l'excès suggéré par cet auteur. Il arrive parfois que, dans d'anciennes collections, l'origine d'un spécimen « anonyme » puisse être retrouvée (s'il a servi à une publication ou s'il s'agit d'une forme très localisée, par exemple le Lycène disparate dit « de Saint-Quentin », *Lycaena dispar gronieri* Bernardi), mais ceci est exceptionnel. Prenons donc toujours soin de bien étiqueter nos insectes.

Toute mention doit être lisible. De trop nombreuses collections sont inexploitablement soit par manque de renseignements, soit par impossibilité de « traduire » ce que l'auteur a écrit.

L'entretien

Les insectes sont classés dans des boîtes dites « à insectes », de dimensions standardisées (50 x 39, 39 x 26, 26 x 19, 19 x 13 cm); celles-ci seront stockées à plat.

Actuellement se vendent des boîtes à insectes en cèdre soi-disant américain. (Il n'existe pas de cèdre américain. Le cèdre de l'atlas, *Cedrus atlantica* d'Afrique du Nord, et le cèdre du Liban, *Cedrus libani* du Moyen Orient, introduits ça et là, ne doivent pas être confondus avec le « cèdre de Virginie », *Juniperus virginiana* L., d'Amérique du Nord, qui est un genévrier et n'a pas du tout les mêmes propriétés). Le cèdre a un bois très odorant, brun rougeâtre, qui donne par distillation à la vapeur d'eau une huile essentielle. Celle-ci, de couleur jaune, renferme des hydrocarbures terpéniques, du cédrol et des sesquiterpènes. L'huile de cèdre, bactériostatique, est un bon fongicide mais j'ignore si elle possède véritablement les propriétés antiparasitaires qu'on lui prête. Les boîtes seront maintenues à l'obscurité afin d'éviter la décoloration des insectes par la lumière.

Une visite périodique des boîtes permet de repérer, donc de traiter rapidement les attaques.

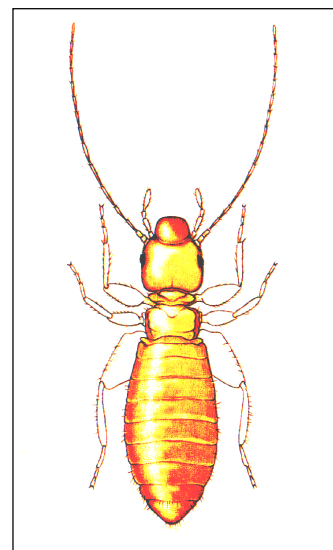
Un taux d'humidité inférieur à 65 pour cent, à température constante, évitera la germination des spores de moisissures.

Nombreux sont les animaux qui ne pensent qu'à venir grignoter nos collections; ils appartiennent à divers ordres et familles:

- Coléoptères Anobiidae: une espèce principale, *Lasioderma serricornis* (F.).

- Coléoptères Ptinidae: six espèces principales appartenant aux genres *Gibbium*, *Niptus*, *Ptinus*.

- Coléoptères Dermestidae: nombreuses



POU DU LIVRE

espèces, appartenant aux genres *Anthrenus*, *Attagenus*, *Dermestes*, *Trogoderma*, *Entomotrogus*.

- Coléoptères Tenebrionidae: deux espèces appartenant au genre *Tribolium*.
- Coléoptères Cucujidae: deux espèces appartenant au genre *Oryzaephilus*.
- Lépidoptères: trois espèces principales appartenant aux genres *Hofmannophila*, *Tinea*, *Trichophaga*.
- Orthoptères: deux espèces appartenant aux genres *Blatta* et *Blattella*, si le taux d'humidité est suffisamment élevé.
- Psocoptères: Psoques généralement aptères de genres tels que *Troctes*, *Atropos*.
- Thysanoures: deux espèces appartenant aux genres *Lepisma* et *Thermobia*, si le taux d'humidité est suffisamment élevé.

Ces divers insectes ne devraient pas entrer dans vos collections autrement que morts, étalés et bien étiquetés. Quant aux Mammifères (souris, rat noir, surmulot), s'ils pénètrent dans vos collections, il se-rait temps de vous recycler dans d'autres domaines...

La prévention étant préférable au traitement curatif, différents produits plus ou moins efficaces existent. Je suis arrivé à la conclusion que les produits à utiliser sont le pyrèthre et l'huile essentielle (HE) de thym, après avoir éliminé le paradichlorobenzène, la créosote, la naphthaline, le lindane, le DDT, le dichlorvos, l'arsenic, le disulfure de carbone, le tétrachlorure de carbone dangereux pour l'homme et parfois inefficaces contre les insectes (cas de la créosote et de la naphthaline).

Les avis au sujet du paradichlorobenzène sont très partagés et certains entomologistes l'utilisent apparemment avec succès. Cependant, les essais que j'ai faits (mettre les boules de paradichlorobenzène

dans les boîtes attaquées par des anthrènes) ne font même pas fuir les intrus.

D'autres produits chimiques existent mais leurs inconvénients ne sont pas moindres sans pour autant être efficaces et il faut donc les éviter, par exemple l'essence de mirbane, dangereuse pour l'homme mais non pour les larves d'anhrènes, qui de plus jaunit les boîtes et ternit les insectes.

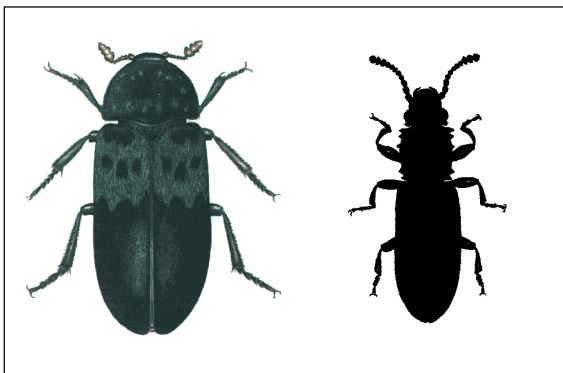
Donc, pour protéger les collections, il faut vaporiser du pyrèthre sur les boîtes (et non dans les boîtes sauf en cas d'attaque) une fois par an, au début du printemps et mettre dans les boîtes soit de l'huile essentielle de thym riche en thymol, soit du thymol cristallisé.

Le pyrèthre s'achète généralement en bombe sous diverses marques dans les quincailleries ou certaines grandes surfaces. Le thymol peut s'acheter soit cristallisé chez certains fournisseurs de produits chimiques pour laboratoires, soit sous forme d'huile essentielle de thym à thymol, vendue en pharmacie. Personnellement, j'use de cette dernière formule et j'en suis satisfait.

Article paru dans l'excellente revue de l'OPIE, Insectes, no 91, pages 5-7, 1993.

Note de la rédaction. Quelques adaptations ont été faites au texte original pour tenir compte du contexte québécois.

On rappelle à nos lecteurs que, pour être scientifiquement valable, un échantillon, quel que soit le nombre de spécimens, doit être accompagné au minimum des quatre données suivantes: le **nom du récolteur**, le **lieu** et la **date de la récolte**, une **identification**.



Dermestid du lard et *Oryzaephilus* sp.



La Teigne des vêtements, *Tinea* sp.